

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT INTERNATIONAL – PARCOURS DROIT DES RELATIONS TRANSATLANTIQUES**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit international » parcours Droit des relations transatlantiques.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
MEILLON	Dimitri	MCF	Droit fiscal international Droit international des échanges commerciaux
<i>Membres du jury :</i>			
SAGOT-DUVAUROUX	Jean	MCF	Droit international des échanges commerciaux
TRANCHANT	Baptiste	PR	Arbitrage international Règlement des contentieux dans l'espace transatlantique
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
MARIE	Alexis	PR	Mobilité internationale des personnes
MARTIN	Sébastien	MCF	Droit de la concurrence
AUBRY-CAILLAUD	Florence	MCF	Droit de l'intégration économique et commerciale

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

  
M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG